



LE **FIJ** Journaliste

ORGANE DU SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES - N° 298-299 - 3^e ET 4^e TRIMESTRE 2010 **SNJ**

Censure

Le SNJ sur le front des libertés



Les révélations des journalistes de Médiapart dans les affaires Woerth/Bettencourt relèvent de la « légitime information du public ». Les juges ont ainsi, à deux reprises, légitimé la publication d'extraits des écoutes réalisées au domicile de la milliardaire. En rappelant l'équilibre nécessaire « entre le droit au respect à la vie privée et la liberté de l'information », ils sont dans le droit fil des textes européens et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme sur la liberté de la presse, « pierre angulaire de la démocratie ».

Les enquêtes de notre confrère ont été violemment attaquées, car elles révèlent les scandaleuses connivences entre certaines sphères politiques et économiques. Elles démontrent que de très gros intérêts sont en jeu. Parmi les plus virulents attaquants contre Médiapart, Xavier Bertrand, alors secrétaire général de l'UMP, a évoqué, des « méthodes fascistes » pour tenter de

décrédibiliser le sérieux et la qualité des articles. Médiapart a déposé plainte contre lui pour diffamation. Le SNJ, estimant que l'intérêt moral de la profession le nécessite, a immédiatement décidé de se porter à ses côtés.

Lundi 13 septembre, *Le Monde* révèle que « l'Élysée a violé la loi sur le secret des sources des journalistes ». Courant juillet, il aurait demandé à la Direction générale de la Police nationale de mettre fin aux fuites qui avaient abouti à la publication des informations en Une du *Monde* des 18 et 19 juillet. Sous le titre: « Le principal collaborateur de Liliane Bettencourt met Eric Woerth en difficulté », l'article révélait l'embauche de Mme Woerth demandée par son mari à Patrice de Maistre. Ces informations émanent en partie des PV d'audition du gestionnaire des finances de la milliardaire par les policiers.

Seule possibilité envisagée par l'Exécutif pour mettre fin aux « fuites », c'est de les identifier, ce que la loi du 4 janvier 2010 interdit désormais. Ainsi donc, la liberté de la presse, le respect des citoyens à être dûment informés et la loi votée sont bafoués gravement par ceux-là même qui devraient les protéger.

Le Monde a porté plainte contre X pour violation de la loi sur la protection des sources. Là aussi, le SNJ, infatigable artisan de cette nécessité démocratique, depuis la Charte de 1918 jusqu'à la proposition de texte

qu'il a déposée à la Chancellerie et défendue devant les parlementaires des deux assemblées, s'est porté en justice aux côtés du *Monde*. Une illustration de plus que le SNJ est toujours solidaire de tous ses confrères qui, individuellement ou collectivement, sont injustement attaqués, menacés ou entravés dans l'exercice de leur profession. ■

À LIRE ...

p 4-5 : **Clause de cession : l'essentiel**

p 14-19 : **Le Congrès de Paris**

p 20-21 : **Le SNJ dans la rue**

p 32 : **Personne n'oublie les otages**

Dominique PRADALIÉ

Alain GIRARD
Premier secrétaire général